



19 février 1944, la tentative d'évasion à laquelle participent 1 200 résistants de toutes origines, se traduit par des combats qui durent treize heures d'affilée durant lesquels un des évadés, Louis Aulagne, est tué par une grenade au cours des combats qui ont duré treize heures. La tentative se révèle un échec et les insurgés se rendent. Une cour martiale, réunie au sein de la prison, condamne à mort 12 hommes ayant participé à ce soulèvement et qui sont exécutés le 23 février 1944.

Pour commémorer ce drame, un mémorial, imaginé par le sculpteur Jean Claude Maurel, est érigé en 2004 à Villeneuve sur Lot.

## JANVIER 1944 : LA COUR MARTIALE D'EYSSES, UNE DES CONSÉQUENCES DE L'ULTIME CAPITULATION DE PÉTAÏN

En réponse au dictat d'**Hitler** à **Pétain** du 4 décembre 1943 exigeant que désormais toutes les modifications de lois projetées soient soumises, à temps, à « *l'approbation du gouvernement du Reich.* » et qu'en outre Monsieur **Laval** soit chargé de remanier sans délai le Cabinet dans un « *sens acceptable pour le gouvernement allemand et garantissant sa collaboration* »

**Pétain**, le 18 Décembre 1943, répond :

*« Monsieur le Chancelier,*

*Je précise que les modifications des lois seront soumises avant la publication aux autorités d'occupation. Quant au gouvernement qui pourra reprendre en main le pays, il aura mon appui total »*

**Laval**, tirant de ces échanges les pleins pouvoirs, convient de se rendre à la volonté du général SS **Oberg**, chef des polices du Reich en France, de voir centralisées toutes les forces de répression de la Résistance sous autorités françaises, et qu'elles agissent conjointement avec les forces de répression allemandes.

Le 10 Janvier 1944, par décret 256, **Laval** nomme au poste de Secrétaire général de la police **Darnand**, qui par délégation permanente du chef du Gouvernement aura autorité, outre la Milice et la Franc Garde, sur la Préfecture de Police de Paris, sur toutes les forces de police et de gendarmerie, sur les GMR, sur la police anti-juive et la police économique, sur les internements administratifs.

Le 20 Janvier 1944, « afin d'activer la répression », le droit est délégué à **Darnand** de créer des cours martiales itinérantes, les juges étant 3 miliciens, leur jugement sans appel et immédiatement exécutoire (En principe ne jugeant que des criminels auteurs d'assassinats et de crimes, seule la peine de mort est prévue). Le 8 Avril 1944 est transférée à **Darnand** l'administration pénitentiaire, la milice s'emparant aussitôt des directions régionales et de la direction des établissements pénitenciers où des équipes de spécialistes de sévices et de tortures vont se distinguer (Exemple à la prison de Montluc à Lyon où le chef de la milice du Rhône et ses acolytes sévissent. « *Torturés les patriotes victimes de Cottaz-Cordier et de sa bande, sont entassés avant d'être exécutés pour les uns classés 'sans bagage' ; pour les autres déportés 'classés avec bagages* ».)

'Les 8 mois de règne de **Darnand** furent 8 mois de combats et d'exactions' où à « *l'Etat Français du Maréchal se substitua progressivement un Etat Policier à tendance totalitaire* » Et de cette période Janvier/Août 1944 **François Bédarida** dit « *Pétain* couvre, **Laval** gère, la Milice gouverne ».

Pour illustrer l'extrême brutalité de cette période, arrêtons-nous à la Centrale d'Eysses, où début 1944, se trouvent rassemblés 1.200 détenus politiques de la Zone Sud, classés « terroristes ». En Janvier 1944, **Darnand** nomme, comme directeur, un milicien de ses amis faisant partie de son cabinet : **Joseph Schivo**. Il est accompagné de sa femme de nationalité allemande. La mission donnée au couple est de durcir la détention. Mais ce durcissement a pour résultat de faire enfler le climat de Résistance qui règne dans la Centrale, et comme un projet d'évasion existe et que des armes ont été rassemblées, la visite d'inspection organisée, le 19 Février 1944, par **Schivo** pour l'inspecteur général des services administratifs **Breton** et de 3 de ses collaborateurs, va être le déclencheur de la révolte. Les visiteurs sont capturés, mais les révoltés rapidement détectés, les GMR entrent en action ; le combat est vif et Madame **Schivo** prend l'initiative d'appeler les allemands en renfort. 150 des leurs, puissamment armés, arrivent, fixent un ultimatum avant leur intervention. Heureusement, le conflit s'apaise. **Schivo** contre la promesse qu'il n'y aurait pas de représailles, obtient le retour dans les dortoirs et l'abandon des armes. Mais **Darnand** prévenu arrive à Eysses et constatant que de chaque côté il y a eu un mort et 7 blessés, lance immédiatement une très brutale enquête, qui révèle les principaux meneurs. Il crée immédiatement une cour martiale avec 3 juges miliciens et défère 14 révoltés. 12 condamnations à mort sont prononcées le 22 Février au matin. A 11 heures elles sont exécutées par un peloton de GMR, commandé par un officier s'étant porté volontaire le lieutenant **Martin**.

Fin Mai 1944, sous le prétexte qu'une nouvelle tentative d'évasion se préparait, 1.200 prisonniers Eyssois sont livrés aux SS qui, après un voyage long et pénible, arrivent à Compiègne d'où ils partiront en déportation, le plus grand nombre d'entre eux le 18 Juin 1944 (convoi de 2.139 hommes arrivé à Dachau le 20 juin)



Parmi ces 1.200 Eyssois se trouvait **Roger Hénot**, arrivé à Eysses le 16 Avril 1944. Blessé et capturé à la suite d'un accrochage de son maquis avec des GMR, il avait été jugé par la Cour spéciale de Vichy siégeant à Limoges et condamné à 7 années de réclusion. Enfermé à la prison de Limoges, il avait fait partie du regroupement des terroristes sur Eysses, et c'est ainsi qu'il fait partie des 1.200 remis fin mai 1944 aux SS et déportés le 18 Juin 1944. Il est successivement affecté au Kommando de Landsberg (du KL Dachau) et au très sévère Kommando d'Ohdruf (du KL Buchenwald). Il sera libéré le 11 Avril 1945 à Buchenwald.

**Roger Hénot** a apporté son témoignage sur son engagement dans la Résistance et sa Déportation en 1978 dans un magnifique livre intitulé *‘J'ai été un Rayé’*. Livre où la souffrance morale et physique est constante. Livre relatant un cheminement à l'intérieur de l'univers concentrationnaire qu'ont connu tous les Déportés, et qui pour ceux qui malgré toutes ces avanies ont réussi à survivre, sont restés marqués toute leur vie par cette effrayante épreuve.

Remerciant **Roger Hénot** après lecture de son témoignage, je lui écrivais : *« On a peur pour vous lorsque malade, vous entrez au Revier. On n'arrête pas de penser à vos malheureux pieds victimes de la station debout, des sabots et du froid. On mesure l'immensité de la longueur des marches, des difficultés du travail forcé, le tout ponctué de coups, et par une température très basse. On sent la morsure de la charogne sur votre pauvre corps, on mesure la difficulté de vivre avec dignité, car on perçoit la présence de l'animosité organisée pour détruire les valeurs. Et toujours la faim. Apothéose de l'horreur dans votre travail, cet escalier de corps qu'il faut déshabiller pour les présenter à l'extracteur de dents en or. Et toujours la promiscuité, les coups, le froid, la vermine. Et toujours la faim ».*

#### Sources :

- « Histoire de la Milice » Jacques Delferrie de Bayac (Ed Fayard - 1968)
- « Histoire de la Milice » Pierre Giolitto (Ed. Perrin /Tempus - 1997/2002)
- Mémorial de la Déportation (2004)
- « J'ai été un Rayé » par Roger Hénot (Auto Edition 1978)

**Pour en savoir plus :** Voir le site <http://www.eysses.fr/>